

Eau & Aménagement du territoire

L'exemple du SAGE du bassin versant de l'Ardèche

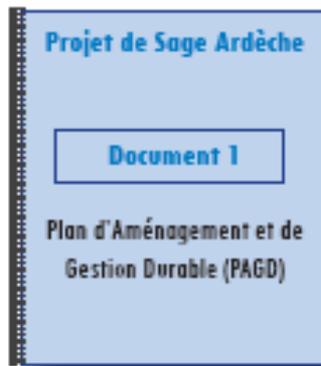


Urba-session - 25 septembre 2015
Syndicat mixte – EPTB Ardèche Claire

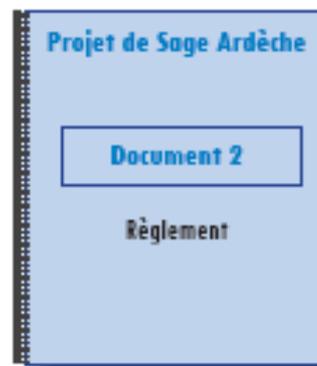
L'outil SAGE

Principes

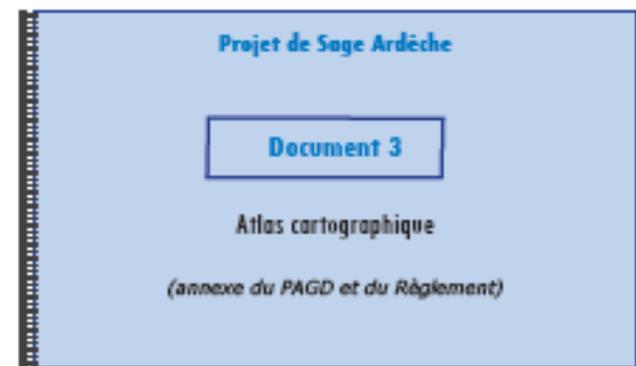
- Une loi locale de l'eau, juridiquement opposable
- Un outil de planification définissant des priorités d'actions et de financement
- Un cadre pour l'aménagement du territoire
- Une instance de concertation : la CLE
- Un document en 3 volumes



Rapport de présentation
PADD



OAP
Règlement

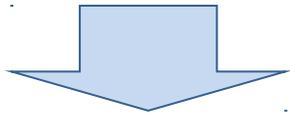


Règlement graphique

L'outil SAGE

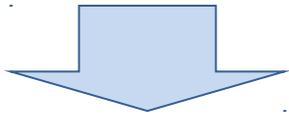
Objectifs

5 objectifs principaux



39 dispositions

Amélioration de la connaissance (6)
Orientations de gestion (24)
Gouvernance / communication (9)



2 règles

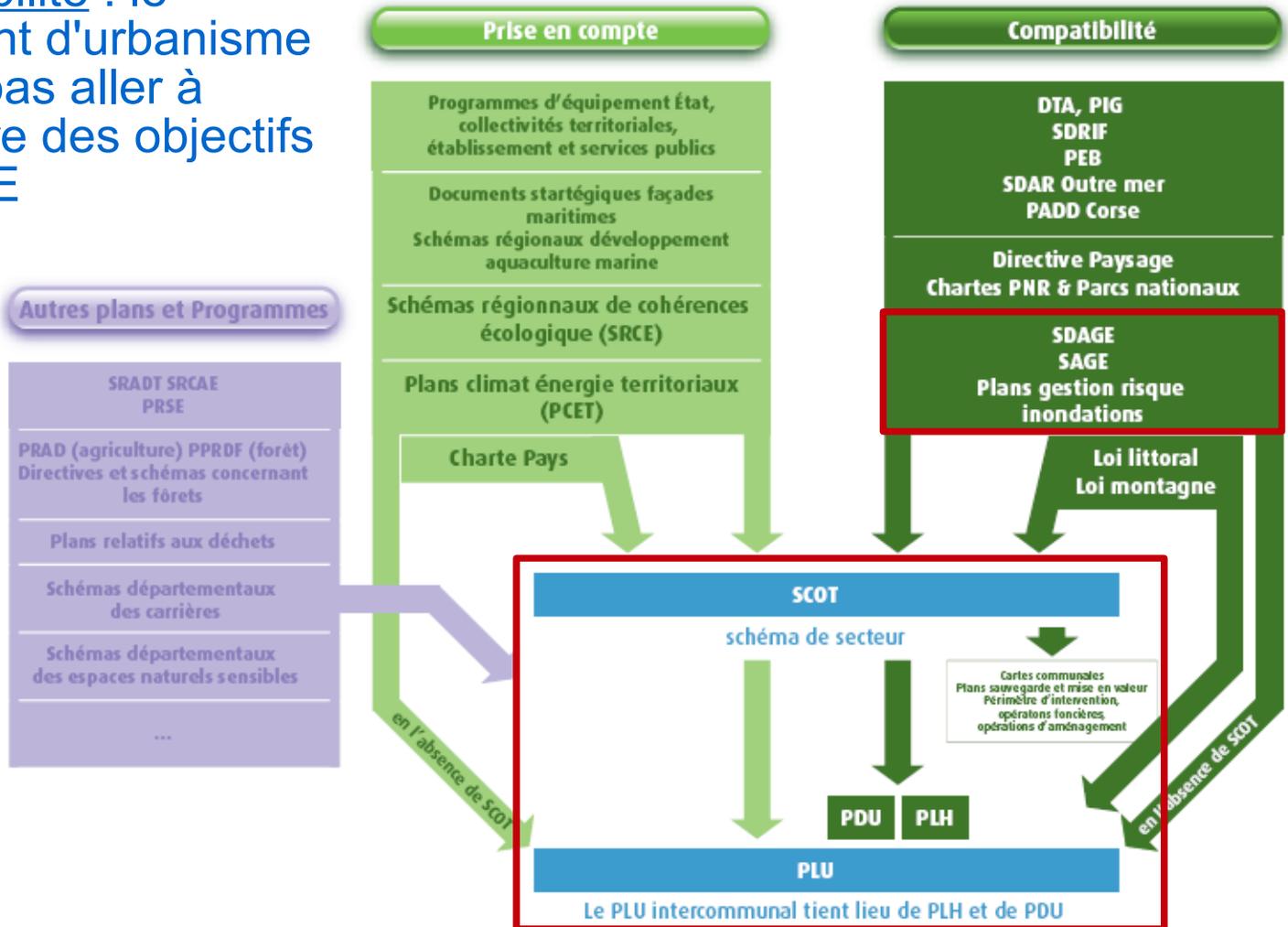
Rapport de conformité

- **Des outils opérationnels de mise en œuvre : contrat de rivière, PAPI, PAEC...**
- **Des missions : avis sur les dossiers loi sur l'eau, les contrats de rivière, les projets**

L'outil SAGE

Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Notion de compatibilité : le document d'urbanisme ne doit pas aller à l'encontre des objectifs du SAGE



Le bassin versant de l'Ardèche

Caractéristiques

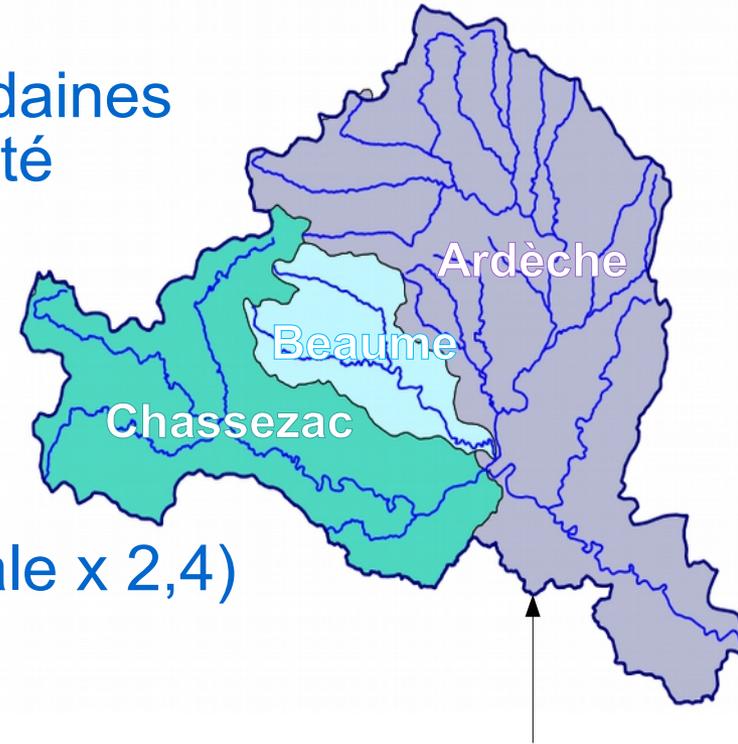
● Un territoire à enjeux « eau » et « biodiversité »

- ✓ des étiages sévères
- ✓ des crues violentes et soudaines
- ✓ des milieux de bonne qualité mais fragiles
- ✓ des espèces protégées et remarquables

● De multiples usages

- ✓ tourisme (population estivale x 2,4)
- ✓ eau potable, irrigation
- ✓ hydroélectricité

=> une nécessaire concertation pour prévenir les conflits d'usages



Périmètre SAGE
(2 500 km²)

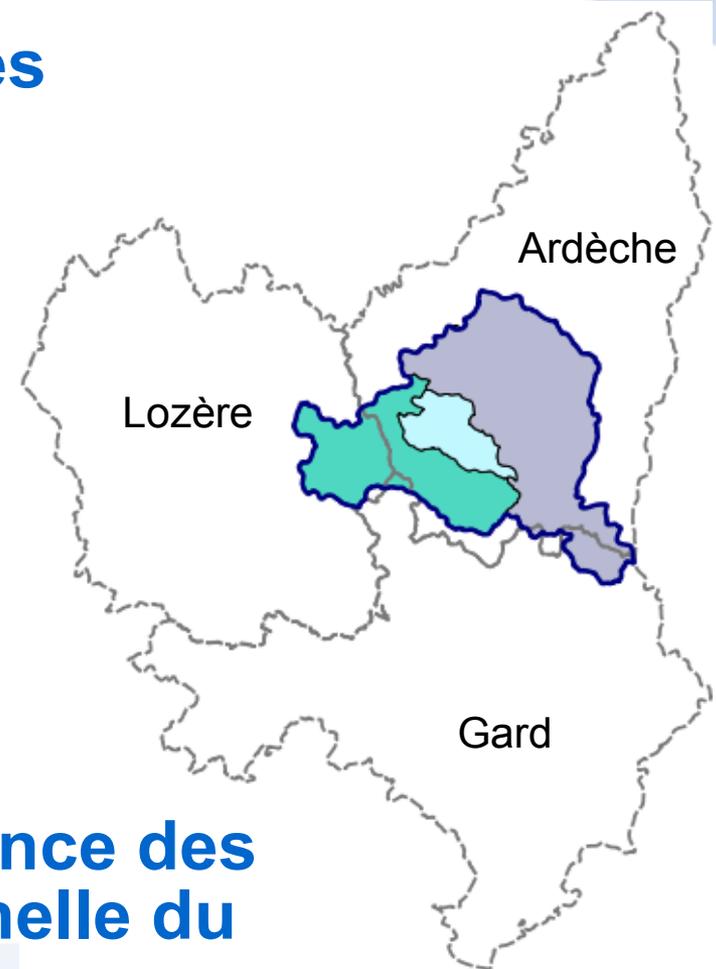
Le bassin versant de l'Ardèche

Structuration

● De nombreuses structures

- ✓ 2 régions
- ✓ 3 départements
- ✓ 3 syndicats de rivière
- ✓ 158 communes
- ✓ 19 communautés de communes ou d'agglomération
- ✓ ~15 syndicats compétents en AEP et assainissement
- ✓ 5 périmètres SCoT

=> une nécessaire cohérence des politiques publiques à l'échelle du bassin versant



Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « quantité »

Objectif : réduire les déséquilibres quantitatifs

- S'assurer de l'adéquation besoins/ressource

- ✓ schéma directeur AEP

- ✓ économies d'eau, récupération des eaux de pluies

- Préserver les ressources souterraines pour l'eau potable actuelle et future

Soumis aux volumes maximums prélevables (règle n°1)

Situation des sous bassins versants

- Réduction des prélèvements
- Stabilisation des prélèvements
- Stabilisation des prélèvements
- Axes soutenus
- ★ Stations hydrométriques



Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « quantité »

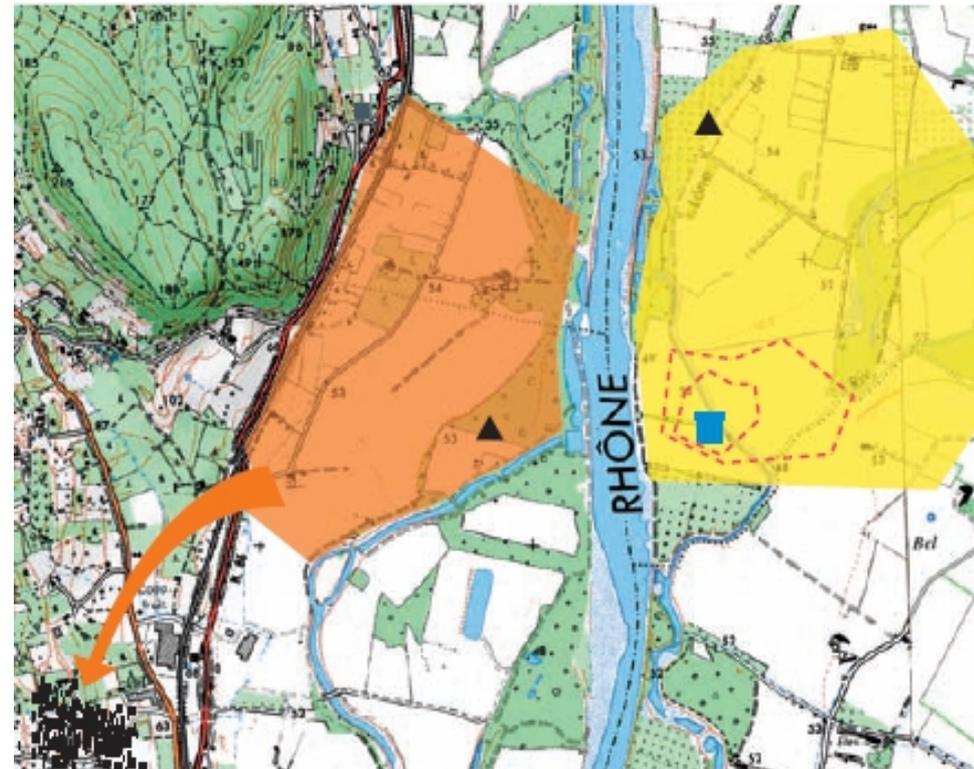
Exemple :

- Préservation de la nappe alluviale du Rhône pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

- ✓ éviter l'implantation d'activités à risque
- ✓ maîtriser les usages des sols et de l'eau

(Étude en cours sur le bassin versant de l'Ardèche)

› Exemple d'une carte représentant les zones stratégiques



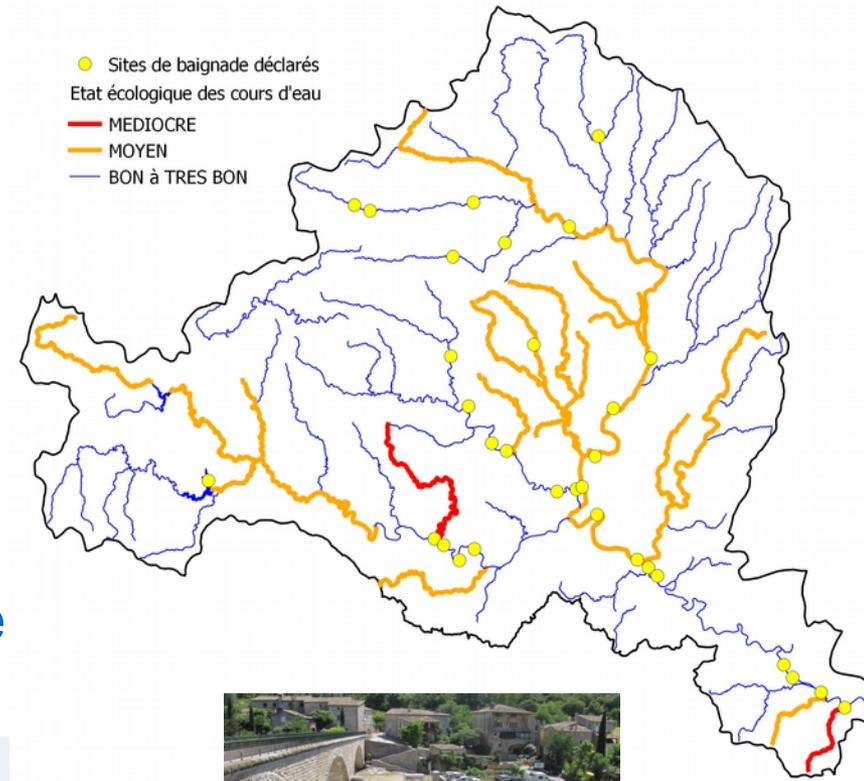
- Zone stratégique pour l'alimentation actuelle
- Zone stratégique pour l'alimentation future
- Captage pour l'usage eau potable
- ▲ Captage pour autres usages (agriculture, industrie)
- - - Périmètres de protection réglementaire
- Alimentation éventuelle d'une autre collectivité dans le futur

Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « qualité »

Objectif : réduire les rejets polluants pour atteindre le bon état écologique des rivières

- S'assurer de l'adéquation permanente entre la capacité d'épuration (des installations et des milieux) et les rejets urbains
- ✓ schéma général d'assainissement et zonage
- ✓ prise en compte des usages (baignade, AEP) et de la sensibilité des milieux



Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « inondations »

Objectif : améliorer la gestion du risque inondation

- Préservier les espaces de mobilité et d'expansion de crues
 - ✓ limiter les aménagements réduisant la mobilité du cours d'eau et aggravant le risque d'inondation
- Limiter l'imperméabilisation
 - ✓ schéma d'assainissement pluvial
- Améliorer la gestion de crise (PCS) et l'information (DICRIM, repères de crues)



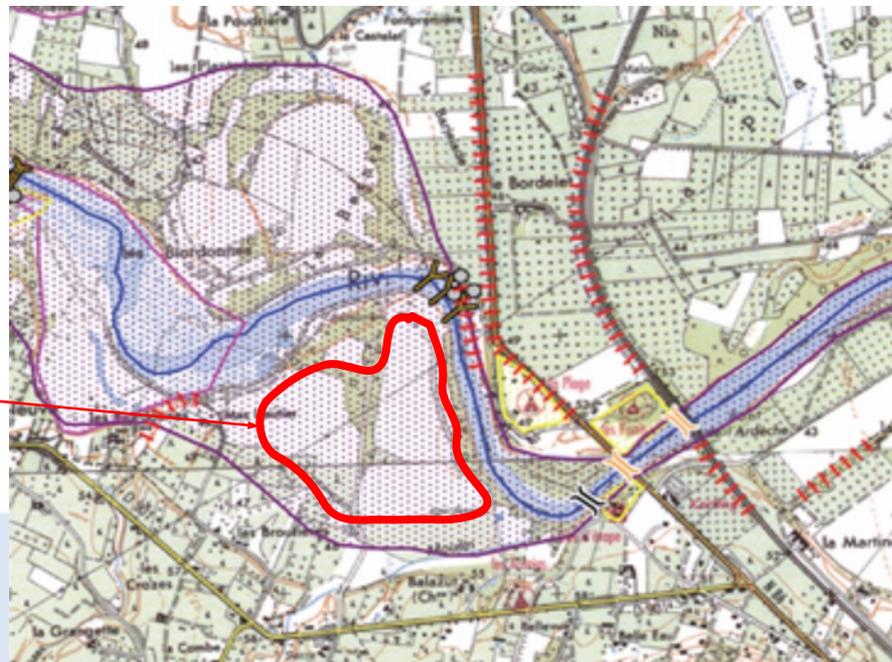
Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « inondation »

Exemple :

- Projet de carrière alluvionnaire dans l'espace de mobilité défini par le SAGE Ardèche
=> incompatibilité avec le SAGE qui interdit l'extraction de matériaux dans l'espace de mobilité

Projet de carrière



Atlas cartographique du SAGE Ardèche	
1- Espace de mobilité du bassin versant de l'Ardèche	
Planche n°1	
Dispositions du PAGD correspondantes	b2 et b15

Légende

-  Cours d'eau actuels
-  Espace de mobilité

Enjeux (non exhaustifs) par type

-  URBAIN
-  CAMPING
-  AGRICOLE
-  Autre

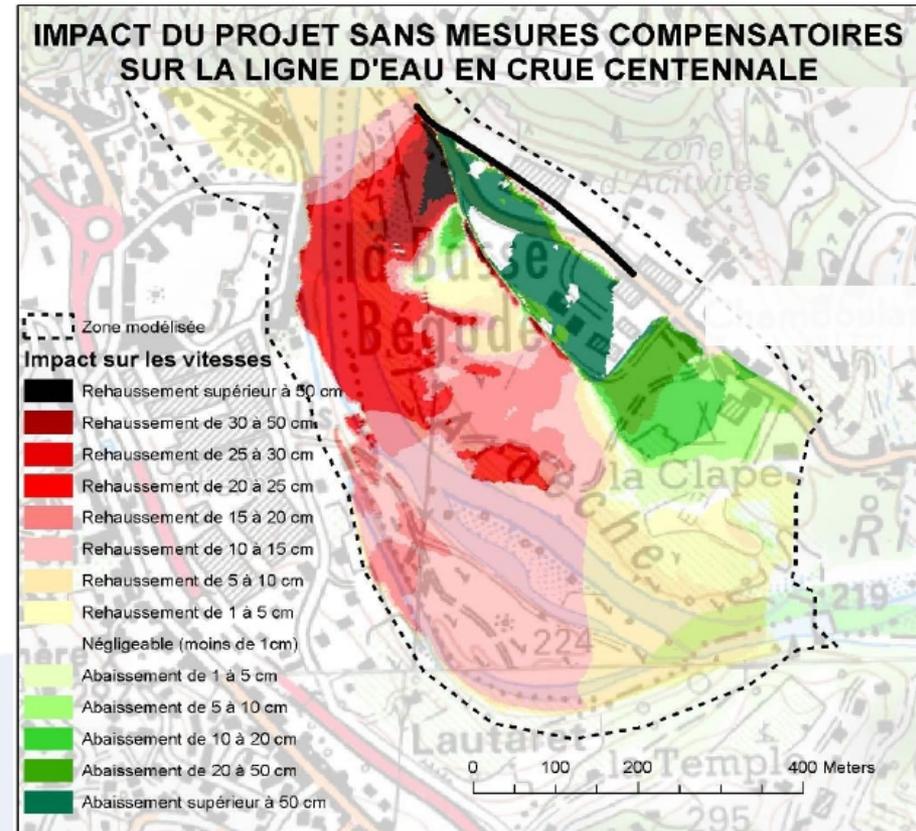
Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « inondation »

Exemple :

- Création d'une Zone d'Activités dans la zone d'expansion des crues de l'Ardèche

=> incompatibilité avec le SDAGE qui oblige la compensation de l'impact du projet sur la ligne d'eau et sur la perte du volume stockable en crues

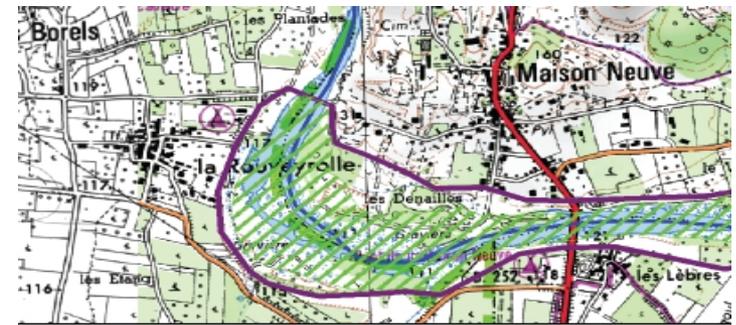


Liens avec l'aménagement du territoire

Enjeu « biodiversité »

Objectif : conserver la fonctionnalité des milieux aquatiques et la biodiversité

- Protéger les zones humides
 - ✓ classement en zone N ou zone non constructible
 - ✓ objectifs et mesures de gestion et de protection
- Favoriser la densification urbaine pour préserver les corridors biologiques
 - ✓ inscrire les ripisylves comme corridors biologiques

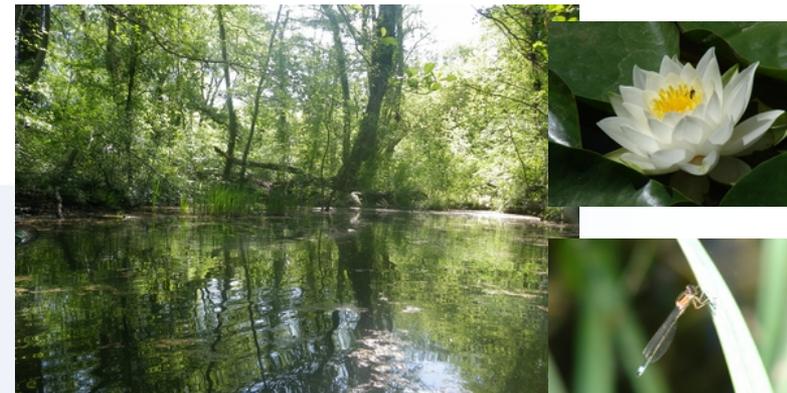


Légende

— Cours d'eau

Secteurs de zones humides majeures

 Délimitation du secteur de zones humides majeures (= espace de fonctionnalité)

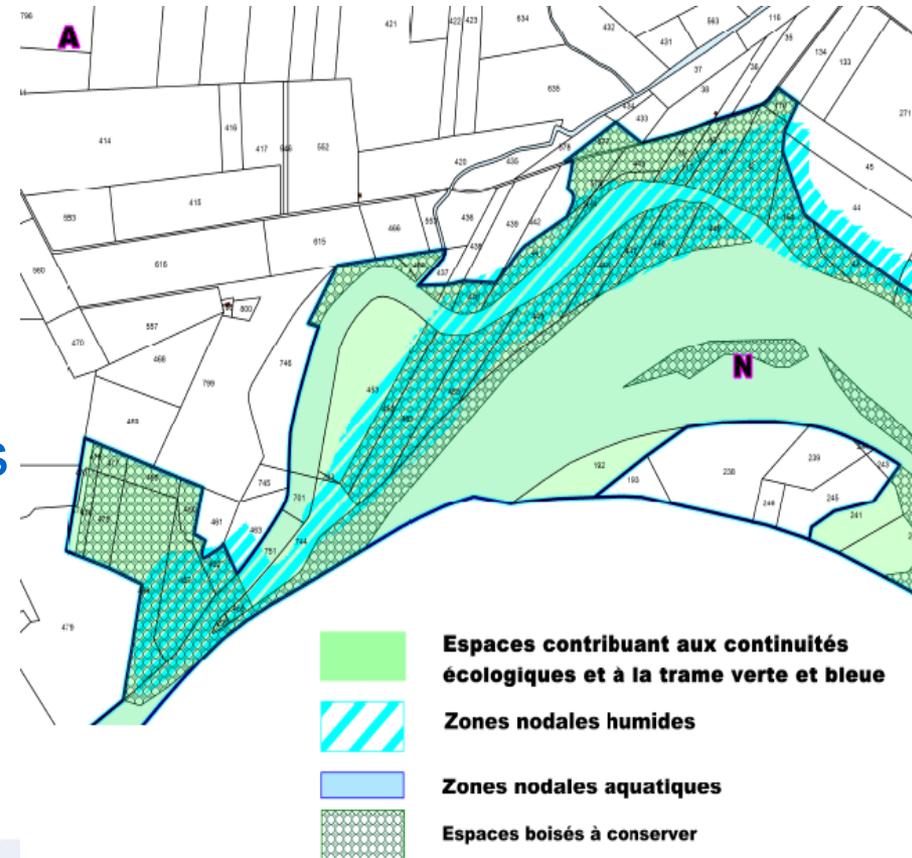


Liens avec l'aménagement du territoire

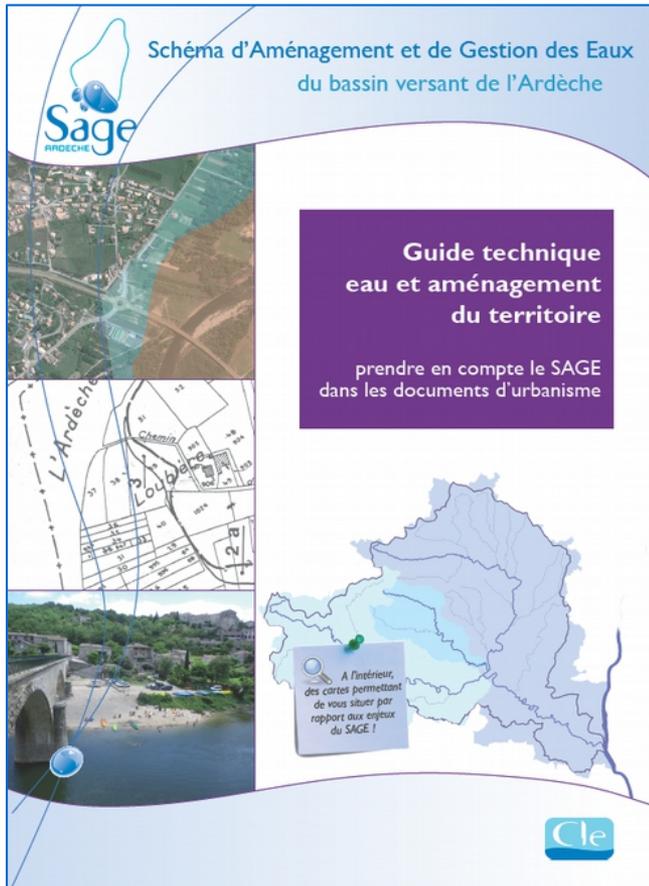
Enjeu « biodiversité »

Exemple :

- Le projet de PLU :
- ✓ identifie dans le PADD la problématique de préservation des zones humides et des corridors biologiques
- ✓ délimite ces zones à préserver dans le règlement graphique



Guide technique SAGE Ardèche et Aménagement du territoire



- présente les enjeux « eau » et les orientations

- localise ces enjeux



- donne des pistes de réflexion



- fournit des liens utiles

Lien de téléchargement du guide technique :

http://www.ardecche-eau.fr/documentation/documentation-generale/doc_download/276-guide-technique-sage-et-amenagement-du-territoire.html